



23

UNE SAISON
PHOTO
À TOULOUSE



1+2

Photographie
& Sciences

APPEL À PROJETS POUR 2 JEUNES PHOTOGRAPHES

Résidence de création «Photographie & Sciences»
du 1er mars au 30 avril 2023 à Toulouse

La Résidence 1+2 est un festival de résidences de création associant la photographie et les sciences, ancré à Toulouse, à vocation européenne. Soutenu·e dans ses recherches par des institutions universitaires (Université fédérale de Toulouse) et scientifiques (CNRS Occitanie Ouest, Muséum de Toulouse) et des chercheur·es basé·es à Toulouse et sa métropole, ainsi qu'en Occitanie, chaque résident·e crée une œuvre personnelle et inédite. Il/elle est aussi accompagné·e par un parrain ou une marraine appartenant au monde de la photographie ou des sciences. En associant la photographie et les sciences, la Résidence 1+2 produit, valorise et promeut une photographie d'auteur·e en liens étroits avec un patrimoine scientifique exceptionnel sur le territoire.

Le fruit de ce temps de création est présenté en octobre et novembre 2023 sous la forme d'une exposition collective à Toulouse. Une semaine inaugurale est organisée avec plusieurs temps forts dont le « Colloque national - Photographie & Sciences » où photographes, scientifiques, parrain ou marraine, journalistes et publics échangent lors de plusieurs tables rondes thématiques. La Résidence 1+2 œuvre ainsi pour que ce partage des savoirs crée une réflexion sociétale commune dans une dynamique collective associant tous les publics.

LA RÉSIDENCE 1+2 TOULOUSE

«Photographie & Sciences»

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à projets a pour finalité la sélection de deux jeunes photographes pour l'édition 2023 de la Résidence 1+2 Toulouse "Photographie & Sciences". Aucune limite d'âge n'est demandée.

Toutes les écritures photographiques contemporaines sont concernées.

> PRISES EN CHARGE PAR LA RÉSIDENCE 1+2

- Un trajet AR (domicile-Toulouse).
- Un logement collectif pendant deux mois (1er mars - 30 avril).
- La gratuité des transports collectifs (métro & bus) dans l'agglomération toulousaine.
- Les fournitures nécessaires à la création pendant la résidence à hauteur de 500 euros maximum.
- Une rémunération totale de 2400 euros pour deux mois (soit 750 euros /mois et 15 euros de per-diem pour chaque jour de présence effective à Toulouse).
- La production d'une exposition à hauteur de 2000 euros maximum. Les oeuvres créées sont exposées et un maximum de 3 œuvres rejoignent le fond d'oeuvres de la Résidence 1+2 qui assure une rémunération forfaitaire pour la monstration de cette collection lors de futures expositions individuelles et/ou collectives. Les négatifs et/ou fichiers numériques originaux restent la propriété de l'auteur-e.
- Le fonds d'oeuvres pourra être exposé ou reproduit uniquement pour la promotion de la Résidence 1+2.
- La publication d'un ouvrage, dans le cadre du coffret annuel de la résidence, aux Éditions Filigranes.
- 30 ouvrages individuels sont remis à chaque lauréat-e.
- Une équipe technique autour de chaque lauréat-e.
- La Résidence 1+2 s'engage à n'utiliser les images fournies par les deux lauréat-es que dans un but de promotion du programme. Elle s'engage à contacter chaque lauréat-e pour obtenir son autorisation et convenir des conditions de droit d'auteur-e dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.

> ENGAGEMENTS DU OU DE LA LAURÉAT-E

Aucun frais de participation n'est demandé.

Les 6 pré-sélectionné-e-s se verront soumis-es à un entretien oral de 45 mn devant un jury final et en public. Celui-ci pourra se faire en distanciel ou en présentiel (préférable) à Toulouse.

- Chaque lauréat-e s'engage à être présent-e pendant les deux mois de résidence à Toulouse et à un certain nombre d'évènements organisés en 2023 à Toulouse, Paris et Arles.
- Le/la lauréat-e atteste et garantit que les oeuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'oeuvres protégées.
- Le/la photographe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les oeuvres, ou les auteur-es et ayants droits d'oeuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leurs images ou de leurs oeuvres.
- Dans le but de promouvoir leur travail et la Résidence 1+2, les lauréat-es accordent à la Résidence 1+2 le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière pour les producteurs et les auteur-es (télévision, internet, programmes, affiches, flyers...). Cette autorisation vaut aussi pour toutes les publications ou événements liés à la Résidence 1+2.
- La participation à une table ronde lors du colloque annuel de la résidence (octobre 2023).
- Chaque lauréat-e est attentif-ve à la mention "Résidence 1+2, Toulouse, 2023" pour toutes publications ou événements liés à la Résidence 1+2.
- Le respect de l'ensemble des articles de la convention établie avec la Résidence 1+2.

L'inscription implique pour le/la candidat-e, l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus.

Dossier de candidature

Date limite de réception des dossiers : **VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2022 À 19H**

Les futur-es lauréat-es seront sélectionné-e-s sur la qualité de leurs travaux précédents mais surtout sur la pertinence du projet proposé à Toulouse, sur la thématique “Photographie & Sciences”.

La sélection des deux jeunes photographes de l'édition 2023 se fera en deux temps. Au côté de Philippe Guionie (directeur de la Résidence 1+2), le jury de pré-sélection et le jury final seront composés de personnalités issues du milieu institutionnel, photographique, scientifique, et de représentant-es de la presse spécialisée.

La décision du jury de sélection sera souveraine et sans appel.

- **JURY DE PRÉ-SÉLECTION** : 24 septembre 2022 (6 dossiers seront retenus).
- **JURY FINAL** (en public) : 16 octobre 2022 (entretien oral de 45 minutes).

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- Une biographie et un CV,
- Une sélection de travaux photographiques (1 à 2 séries cohérentes de 20 images maximum),
- Un texte présentant la démarche artistique (2000 caractères maximum),
- Une note d'intention détaillée, décrivant les étapes et perspectives de travail du projet “Photographie & Sciences” à réaliser sur le territoire de Toulouse en collaboration avec les interlocuteurs scientifiques souhaités (laboratoires du CNRS Occitanie Ouest, Universités, Cité de l'espace,...). **Attention : ne pas solliciter les scientifiques en amont.**
- La fiche d'inscription, ci-dessous, faisant office de pré-contrat.

L'envoi de ce dossier de candidature se fera par WeTransfer, sur un seul document, au format PDF (compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement de logiciels ne soit nécessaire), à l'adresse suivante : philippeguionie@orange.fr

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS PAR LE JURY

INSCRIPTION (document à remplir et à signer)

Nom : Prénom :

E-mail : Téléphone :

Adresse : Code postal : /...../...../...../...../...../

Ville : Pays :

Nationalité : Âge :

Signature suivie de la mention “Lu et approuvé” :

En signant ce dossier de candidature, le/la candidat-e accepte les conditions générales de la Résidence 1+2, énoncées dans cet appel à projets (cf page précédente)

ANNONCE DES LAURÉAT·ES : ÉDITION 2023

MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

Pour toutes informations

Philippe Guionie
Directeur de la Résidence 1+2

philippeguionie@orange.fr

Tél : +33 (0)6 09 39 70 29

FACEBOOK : résidence 1+2
INSTAGRAM : residence1plus2
TWITTER : residence1plus2
LINKEDIN : Résidence 1+2

